

# Entrepreneurs individuels : que faire en cas de difficultés ?



© 2022 Les Echos Publishing

Lorsqu'un entrepreneur individuel est en difficulté et ne parvient plus à faire face à ses dettes, il doit saisir le tribunal en distinguant ses biens, droits et obligations qui relèvent de son patrimoine personnel de ceux qui relèvent de son patrimoine professionnel.

---

# Représentation d'intérêts : une extension aux responsables publics locaux



© 2022 Les Echos Publishing

Les associations qui œuvrent en tant que représentants

d'intérêts doivent s'inscrire sur le répertoire numérique géré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Ce répertoire, consultable sur le site [www.hatvp.fr](http://www.hatvp.fr), vise à informer les citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les responsables publics.

**À savoir** : 2 459 structures, dont 19,6 % d'associations, étaient inscrites, mi-juin, sur ce répertoire.

Une association est un représentant d'intérêts lorsque l'activité d'un de ses dirigeants, de ses salariés ou de ses membres consiste, de façon principale ou régulière, à entrer en communication, à son initiative, avec des responsables publics nationaux (membres du gouvernement et des cabinets ministériels, députés, sénateurs, directeur général du Défenseur des droits, de la Haute Autorité de santé, de la Cnil...) afin d'influer sur des décisions publiques en projet ou en vigueur, générales ou individuelles (lois, décrets, contrats de concession, marchés publics, décisions individuelles ayant pour objet la délivrance, la modification, le retrait ou le renouvellement d'un agrément ou d'une autorisation...).

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, seront également considérées comme des représentants d'intérêts les associations entrant en contact avec des responsables publics prenant des décisions à un échelon local : présidents et membres des conseils régionaux ou départementaux, président du conseil de la métropole de Lyon, maires et adjoints au maire d'une commune de plus de 100 000 habitants, etc.

**Rappel** : tous les ans, les associations inscrites sur le répertoire de l'HATVP et dont la date de clôture d'exercice est le 31 décembre doivent déclarer, avant le 31 mars suivant, les actions de représentation d'intérêts conduites l'année précédente, ainsi que les moyens alloués à ces actions.

# Résiliation d'un bail commercial pour défaut de paiement des loyers



© 2022 Les Echos Publishing

Lorsque le locataire commercial fait l'objet d'une mise sous sauvegarde de justice, le bailleur ne peut plus demander au juge qu'il prononce, en vertu d'une clause résolutoire, la résiliation du bail pour cause de défaut de paiement de loyers antérieurs.

---

## Société civile immobilière : les pièges à éviter



© 2022 Les Echos Publishing

La société civile immobilière (SCI) connaît un certain succès tant chez les particuliers que chez les professionnels. Un succès qui s'explique en partie par sa relative souplesse, permettant de répondre à différentes problématiques patrimoniales. Pour autant, la société civile immobilière n'est pas toujours une solution miracle et peut même se révéler contre-productive si elle n'est pas employée correctement. Voici un panorama des principaux pièges à éviter lorsque l'on décide de mettre en place une telle structure.

---

## **Prescription de l'action contre un emprunteur : et la caution ?**



© 2022 Les Echos Publishing

Lorsque l'action d'une banque contre un emprunteur est prescrite, elle est également prescrite contre la caution.

---

# Des nouveautés pour les fonds de dotation



© 2022 Les Echos Publishing

Un récent décret apporte plusieurs modifications sur la création, le fonctionnement et le contrôle des fonds de dotation.

---

# Bail commercial de courte durée : l'application des règles dérogatoires



© 2022 Les Echos Publishing

Lorsqu'un bail dérogatoire est conclu pour une durée d'un an mais précise qu'il est tacitement renouvelable dans la limite

de 3 ans, la réglementation des baux dérogatoires s'applique pendant 3 ans et non pas pendant un an seulement.

---

## **Exclusion d'un associé : son vote doit être pris en compte !**



© 2022 Les Echos Publishing

La clause des statuts d'une société selon laquelle l'exclusion d'un associé est « décidée à la majorité prévue pour les décisions extraordinaires, calculée en excluant l'intéressé » n'est pas valable car elle prive l'associé concerné de son droit de vote.

---

## **Le marché des terres agricoles en 2021**



© 2022 Les Echos Publishing

Le nombre de transactions portant sur des terres agricoles ou viticoles a fortement augmenté en 2021 tandis que les prix sont à la baisse, y compris pour les vignes en zone AOP.

---

## **Indice de réparabilité : de nouveaux produits seront bientôt concernés**



© 2022 Les Echos Publishing

À compter du 5 novembre 2022, la liste des produits qui doivent être vendus avec l'indication de leur indice de réparabilité s'allongera.